

#TousEssentiels : l'U2P en campagne pour la réouverture des commerces et services de proximité

Devant l'urgence et la détresse des nombreux commerces et services de proximité interdits de poursuivre leur activité, l'U2P part en campagne pour défendre leur réouverture.

Alors que le Premier Ministre a confirmé la fermeture au moins jusqu'au 1^{er} décembre des activités injustement qualifiées de « non essentielles », l'U2P continue de se battre pour faire entendre la voix de centaines de milliers de commerces et services de proximité contraints de rester fermés.

Si l'U2P juge incompréhensible le choix du gouvernement de faire de ces petites entreprises les principales victimes économiques de la pandémie, les Français partagent cet avis : ils sont 84 % à se déclarer favorables à leur réouverture, selon une étude exclusive Yougov/U2P (voir p. 3).

Nous voulons continuer à alerter les Français et les pouvoirs publics sur ce qui se joue dans nos entreprises. La menace économique et sociale est considérable.

Une campagne coup de poing
Pour alerter sur le danger que les fermetures administratives font peser sur les entreprises de proximité, et obtenir leur réouverture dès le 27 novembre, l'U2P lance une campagne nationale intitulée #TousEssentiels. Elle invite l'ensemble des entreprises de proximité à placer sur leur vitrine, afin de sensibiliser les passants au drame qui se noue.

À travers cette campagne coup de poing, nous voulons continuer à alerter les Français et les pouvoirs publics sur ce qui se joue dans nos entreprises. La menace économique et sociale est considérable. Si le Gouvernement n'acte pas très rapidement la réouverture des commerces et services de proximité, ce sont plus d'un million d'entreprises, fermées aujourd'hui, qui pourraient ne jamais rouvrir leur porte.

FERMER TUE

1 million de commerces et services de proximité menacés de mort

LAISSEZ-NOUS ROUVRI

Pour nous soutenir,
partagez sur
les réseaux sociaux

#TousEssentiels

U2P union
des entreprises
de proximité

Le Premier Ministre a confirmé la fermeture au moins jusqu'au 1^{er} décembre des activités injustement qualifiées de « non essentielles ». Un million d'entreprises fermées aujourd'hui pourraient ne jamais rouvrir leur porte.

Cette campagne se déroulera aussi sur les réseaux sociaux, Twitter, Facebook et Instagram dont le compte vient d'être créé : [@u2proximité](https://twitter.com/u2proximité).

Un kit complet peut être téléchargé sur u2p-france.fr pour relayer la campagne. Il comprend notamment des illustrations et l'affiche en grand format. ■

Confinement

Les commerces et services de proximité doivent être fixés sur leur sort le plus tôt possible [page 2](#)

Crise économique

L'U2P appelle à la réouverture des entreprises de proximité [page 2](#)

Enquête Plus de 8 Français sur 10 favorables à la réouverture des commerces et services de proximité [page 3](#)

Parlement L'U2P a soutenu l'amendement permettant aux préfets de rouvrir les commerces et services de proximité [page 3](#)

Les commerces et services de proximité doivent être fixés sur leur sort le plus tôt possible

L'U2P a pris acte de la décision du Premier ministre de maintenir inchangées les règles actuelles de fermeture des commerces et services de proximité pendant au moins quinze jours et s'est réjouie du ralentissement de la progression de la pandémie depuis quelques jours.

Pour autant l'U2P continue de dénoncer le choix initial du gouvernement de faire de ces établissements les principales victimes économiques de la pandémie, alors que la nouvelle propagation du virus a son origine ailleurs.

L'U2P demande qu'un point de situation soit effectué le plus tôt possible afin de préparer une reprise des activités dès le 27 novembre ou au plus tard le 1^{er} décembre. En effet chaque jour comptera pour sauver les entreprises qui aujourd'hui sont menacées par une fermeture définitive.

Par ailleurs, le maintien de l'obligation de fermeture des cafés, bars et restaurants au-delà du 1^{er} décembre est extrêmement préoccupant. Il est du devoir du gouvernement de continuer

à soutenir financièrement ces entreprises.

Dans ce contexte, l'U2P appelle chacun(e) au civisme afin de contribuer à la régression de la pandémie. En parallèle, il conviendra de définir les règles qui permettront de confirmer la sécurité sanitaire des clients, des salariés et des chefs d'entreprise, sans pour autant brider l'activité ou empêcher la rentabilité des entreprises.

Il faudra également rapidement réfléchir à des assouplissements au droit du travail afin que les en-

treprises de proximité puissent rattraper le temps perdu, et afin d'éviter de transférer une large part du commerce de fin d'année vers la vente en ligne, au détriment de l'économie française et au profit des grandes plateformes numériques étrangères. ■



© Prostock-studio

L'U2P appelle à la réouverture

En décidant initialement d'imposer la fermeture des commerces non alimentaires et des services, et de laisser d'une part les grandes et moyennes surfaces commerciales poursuivre la vente des mêmes produits, et d'autre part la possibilité d'effectuer des prestations à domicile, le gouvernement a déclenché l'incompréhension la plus totale, malgré les timides ajustements annoncés par la suite.

Coiffeurs, esthéticiennes, libraires, fleuristes, restaurateurs, vendeurs de vêtements, de jouets ou d'articles de décoration... Les très nombreux chefs d'entreprise concernés se sont sentis victimes d'une profonde injustice et ils ont eu raison.

L'U2P et l'ensemble des chefs d'entreprise de proximité, artisans, commerçants de proximité et professionnels libéraux, agiront solidairement pour contrecarrer cette décision inacceptable, s'il le faut par des actions en justice. Les maires de

nombreuses communes ont aussi manifesté leur désaccord en prenant des arrêtés autorisant à juste titre ces commerces et services à ouvrir. L'association des maires de France soutient elle-même cette démarche.

Contraindre à la fermeture des entreprises qui ont mis en place toutes les mesures pour assurer la sécurité sanitaire de leurs salariés et de leurs clients est un acte de défiance inadmissible. A fortiori quand, en parallèle, les pouvoirs publics autorisent les grandes surfaces à ouvrir et à vendre les mêmes produits et services, alors que les interactions sociales qui



favorisent la transmission du virus y sont beaucoup plus importantes que dans les entreprises de proximité.

La vérité est qu'au prétexte de protéger la santé des Français, un arbitrage funeste a été fait au profit des grandes surfaces commerciales et des géants du e-commerce, au détriment des commerces et services de proximité.

De surcroît, ces fermetures administratives déplacent encore davantage la consommation vers les zones périphériques des villes et vers les plateformes numériques de vente à distance, dont la plupart, non seulement ap-

pauvrissent l'économie française mais ne paient quasiment pas d'impôts ni de charges sociales. Il est totalement contradictoire de vouloir mener une politique de revitalisation des centres-villes et de prendre des mesures qui vont à l'encontre de cette politique.

L'U2P prend acte des efforts importants du gouvernement pour soutenir les entreprises face à cette nouvelle vague d'épidémie. De même, les récents revirements permettant aux fleuristes d'ouvrir à l'occasion de la fête de la Toussaint et annulant l'ouverture de certains rayons de

grandes enseignes, vont dans le bon sens.

Mais ces mesures, si utiles soient-elles, ne suffiront pas à sauver un grand nombre d'entreprises de proximité.

Le gouvernement devait aller jusqu'au bout de cette logique en mettant fin à l'inégalité de traitement flagrante qu'il a lui-même instaurée, de même qu'à toutes les formes de concurrence déloyale.

Pour cela, la meilleure des solutions aurait été de retirer le décret relatif aux fermetures administratives afin que tous les acteurs économiques puissent contribuer de la même façon au combat contre le coronavirus, sans pour autant tuer le tissu économique.

Le gouvernement a néanmoins fait suite à la demande de l'U2P en interdisant la vente de produits non alimentaires dans les supermarchés et hypermarchés, ainsi que les prestations à domicile. Il est urgent d'agir pour rétablir la confiance et mobiliser l'ensemble de la communauté des entreprises et des citoyens contre la crise sanitaire et économique. ■

Plus de 8 Français sur 10 favorables à la réouverture des commerces et services de proximité

76 % des Français prévoient de faire leurs achats de Noël auprès des commerces et services de proximité s'ils en ont la possibilité, selon une étude exclusive Yougov/U2P*.

Les Français expriment leur soutien aux entreprises en difficulté. Un sondage Yougov pour l'U2P révèle en effet que 84 % sont favorables à la réouverture des commerces et services de proximité (fleuristes, coiffeurs, libraires, restaurateurs...) dans le strict respect du protocole sanitaire. En outre 74 % souhaitent voir ces

« Nous le martelons depuis le début du reconfinement : il est aberrant de maintenir fermés les commerces et services de proximité, alors que les interactions sociales qui favorisent la transmission du virus sont beaucoup plus importantes dans les grandes et moyennes surfaces. »

Laurent Munerot
Président de l'U2P

entreprises rouvrir au plus tard le 1er décembre.

Dans tous les cas, les Français comptent sur leurs entreprises de proximité pour effectuer leurs achats de Noël : ils sont 76 % à prévoir s'y rendre, s'ils le peuvent, pour préparer les fêtes de fin d'année.

Si les Français souhaitent voir ces établissements rouvrir, c'est aussi parce qu'ils s'y sentent en sécurité face à la Covid-19 : seuls 7 % des Français ont l'impression de mettre leur santé en danger en se rendant dans les petits commerces, soit 40 points de moins que dans les grandes surfaces, pourtant toujours autorisées à ouvrir. A noter par ailleurs que les Français craignent d'abord d'être contaminés dans les transports en commun (64 %), tandis que les lieux de travail sont assez peu considérés comme des lieux à risque (13 %).

« Depuis plusieurs mois, les entreprises de proximité ont mis en place toutes les mesures de protection de la santé de leurs salariés, de leurs clients et patients, ce qui explique pourquoi ils s'y sentent en sécurité. Nous le martelons depuis le début du reconfinement : il est aberrant de maintenir fermés les commerces et services de proximité, alors que les interactions sociales qui favorisent la transmission du virus sont beaucoup plus importantes dans les grandes et moyennes surfaces » commente Laurent Munerot, Président de l'U2P.

Plus d'un Français sur deux craint la fermeture définitive des commerces et services de proximité. Parmi les conséquences redoutées du reconfinement pour les commerces et services de proximité, les Français craignent leur disparition : ils sont 64 % à appréhender ce scénario. 36 % redoutent des conséquences sévères sur l'économie du pays, et 31 % estiment que la situation risque d'accroître la concurrence avec les grandes plateformes de e-commerce.

Les Français redoutent également les conséquences sociales de ces fermetures : pour 25 % d'entre eux, l'isolement de certaines personnes, pour qui les commerçants constituent un lien social important, est un risque réel.

Enfin, 16 % des Français estiment que la situation pourrait renforcer la désertion des centres-villes. La situation est d'ailleurs déjà alarmante : 4 800 villes et villages ont vu les portes de leur dernière entreprise de proximité, artisan, commerçant de proximité ou professionnel libéral se fermer, soit plus de 13 % des communes du pays.

Restaurants, coiffeurs, instituts de beauté... ces derniers relais de proximité sont fermés depuis le 30 octobre dernier, et pourraient pour bon nombre ne jamais rouvrir. ■

*Yougov pour l'U2P : l'enquête a été réalisée sur 1024 personnes représentatives de la population nationale française âgée de 18 ans et plus. Le sondage a été effectué en ligne, sur le panel propriétaire YouGov France du 12 au 13 Novembre 2020.

État d'urgence sanitaire : l'U2P a soutenu l'amendement du Sénateur Philippe Bas visant à ce que les préfets puissent rouvrir les commerces et services de proximité

L'U2P a pleinement conscience de l'utilité du confinement pour combattre l'épidémie de coronavirus. C'est un défi collectif et il appartient à tout un chacun, pouvoirs publics, entreprises, individus, de faire preuve de responsabilité.

L'U2P a cependant dénoncé les mesures gouvernementales annoncées en même temps que le reconfinement et visant les artisans, les commerçants et les services de proximité.

Ces mesures introduisaient une inégalité de traitement insoutenable entre les entreprises de proximité et les grandes et moyennes surfaces d'une part, les géants du numérique d'autre part. Face au risque d'une dislocation définitive du tissu économique de proximité, il était indispensable de revenir sur ces décisions.

Le Gouvernement a partiellement répondu à la demande de l'U2P en interdisant désormais aux grandes et moyennes surfaces de vendre autre chose que les produits alimentaires et de première nécessité. De même, l'interdiction des prestations de service à domicile telles

que la coiffure et l'esthétique contribue à rétablir une forme d'équité.

L'U2P rappelle néanmoins que les professionnels des secteurs de proximité ont fait la preuve de leur sérieux et de leur efficacité dans l'application du protocole sanitaire. Tout indique qu'ils sont en mesure de poursuivre leur activité en contribuant à limiter la propagation de l'épidémie.

C'est pourquoi, alors que l'examen du projet de loi de prorogation de l'état d'urgence sanitaire se poursuivait à l'Assemblée nationale, l'U2P a apporté son soutien à l'amendement porté par le Sénateur Philippe Bas et voté

par le Sénat. Il visait à ce que le préfet puisse, à titre dérogatoire et lorsque les conditions sanitaires le permettent, autoriser l'ouverture de commerces de vente au détail et de service de proximité. ■



Brèves

Une voie royale à la loupe : les chiffres clés de l'apprentissage dans les entreprises de proximité. Les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux forment la moitié des apprentis en France. Chaque année, ils concourent ainsi à la formation de plus de 200 000 jeunes dans tous les secteurs d'activité. L'U2P et l'ISM dévoilent [l'édition 2020 de leur étude](#) sur ce cursus qui occupe une place si particulière dans les métiers de proximité. Une publication à retrouver sur u2p-france.fr.



Les métiers d'art face à la crise : Ateliers d'art de France dévoile des chiffres clés. Dans une [infographie mise en ligne sur son site Internet](#), Ateliers d'art de France (membre de la CNAMS, affilié à l'U2P) a dévoilé les résultats d'une enquête menée auprès de 1 119 personnes, adhérentes ou non. Parmi ses enseignements figure le nombre élevé de professionnels, plus de 4 sur 5, qui ont dû faire appel aux aides de l'Etat pendant le confinement. L'infographie est disponible sur www.ateliersdart.com.

Un guide de préconisations sanitaires actualisé pour les artisans du bâtiment et des travaux publics. La CAPEB (artisanat du bâtiment, membre de l'U2P) a annoncé début novembre une mise

à jour du [guide de préconisations sanitaires](#) de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT). Destiné aux activités de construction, il inclut en particulier de nouvelles recommandations relatives à l'aménagement du temps de travail et au télétravail, aux déplacements professionnels et au port du masque. Une information détaillée figure sur le site Internet de la CAPEB : www.capeb.fr.

Professionnels libéraux : les mesures de soutien synthétisées dans une note de l'UNAPL. L'UNAPL (professions libérales, membre de l'U2P) a mis en ligne [une note](#) (urlz.fr/eaZ6) synthétisant les différentes mesures de soutien accessibles aux professionnels libéraux, tant en ce qui concerne leur entreprise que leurs salariés ou leurs cotisations.

Une nouvelle aide du CPSTI pour les travailleurs indépendants. Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) a décidé de verser 1 000 € aux artisans, commerçants et professionnels libéraux, et 500 € aux microentrepreneurs. Pour en bénéficier, les assurés doivent être affiliés au régime social des indépendants (RSI) avant le 1^{er} janvier 2020, visés par une fermeture administrative depuis le 2 novembre et être à jour de leurs contributions et cotisations sociales personnelles au 31 décembre 2019 ou disposer d'un échéancier en cours. Il convient alors de remplir [un dossier unique et simplifié](#) sur le site du CPSTI, www.secu-independants.fr. Contrairement à l'aide versée par le CPSTI en avril dernier, celle-ci ne sera pas automatique et fera l'objet d'une instruction. ■

Sur les réseaux sociaux

Laurent Munerot sur France bleu : « Il faut absolument que les #entreprises de #proximité sachent quand elles pourront réouvrir. Au plus tard le 1^{er} décembre et sans retours en arrière. Il nous faut un calendrier précis ».

TWITTER — @U2P_FRANCE — 12 NOVEMBRE 2020

Agenda

13 novembre

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à un point sur la situation des secteurs de l'hôtellerie-café-restaurants en présence de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et du ministre délégué aux PME, Alain Griset.

16 novembre

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à une réunion sur le covid-19 à l'invitation de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

17 novembre

Participation du Vice-Président et chef de file de l'U2P, Michel Picon, et du Secrétaire général à une séance de négociation sur le télétravail.

19 novembre

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale extraordinaire de l'Institut Supérieur des Métiers (ISM).

23 novembre

Participation du Président de l'U2P à une réunion avec les partenaires sociaux en présence du Premier ministre, Jean Castex.

24 novembre

Réunion du Conseil national de l'U2P.

25 novembre

Entretien du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec le Président du Conseil d'administration de France compétences, Jérôme Tixier, et son Directeur général, Stéphane Lardy.

30 novembre

Réunion bilatérale entre le Président et le Secrétaire général de l'U2P et la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Elisabeth Borne.

3 décembre

Entretien du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec le Commissaire général de France Stratégie, Gilles de Margerie, et son Commissaire général adjoint, Cédric Audenis, dans le cadre de son programme de travail pour 2021.

Réunion du Bureau de l'U2P.



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 15 novembre 2020

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Laurent Munerot | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage